Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260605-DEL202606002-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 05/06/2026
DATE DE CONVOCATION : 29/05/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 19 **POUVOIRS :** 7
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Élodie BOUTARD, Marie-Anne MONVOISIN, Jean-Marie LANGE, Denis PORCHET, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Marie-Hélène AUBREE, Cyrille BARON, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Mickaël DAUDIN, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Laurent KERIVEL à Marie-Hélène AUBREE, Florence GOURMELEN à Grégory LANCELOT, Mickaël TANGUY à Cyrille BARON, Angélique GROSSI à Alexandra PILLING, Yanis NICOLAS à Elodie BOUTARD, Fabienne HEMERY à Mickaël DAUDIN, Bacha JARI à Loïc HERVOIR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Élodie BOUTARD

Enfance / Jeunesse 2026.06.002 APPROBATION DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE DES JEUNES – « PROJET PADAWAN » ET D'AIDE AU FINANCEMENT DU BAFA

Rapporteur : Élodie BOUTARD

Madame BOUTARD expose que la municipalité de Goven est particulièrement attachée au développement de la citoyenneté, de l'autonomie et de l'engagement collectif des enfants et des jeunes sur son territoire. À ce titre, la direction de l'Enfance et de la Jeunesse souhaite structurer un parcours d'implication active des mineurs au sein des structures d'accueils collectifs (l'Accueil de Loisirs « La Bulle Magique » et l'Espace Jeunes).
Intitulé « **Projet Padawan** », ce nouveau dispositif vise à formaliser, valoriser et récompenser la participation des jeunes Govenais âgés de 6 à 17 ans tout au long de leur parcours au sein de nos services.

I. Objectifs du dispositif

- **Favoriser la participation active :** Permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de leurs temps de loisirs en s'impliquant dans la vie quotidienne des structures.
- **Développer l'esprit d'initiative :** Encourager les jeunes à concevoir, organiser et animer des activités à destination de leurs pairs.
- **Sensibiliser à l'engagement civique et aux métiers de l'animation :** Créer une passerelle concrète vers les fonctions d'animateur (le statut d'« animateur Padawan ») et susciter des vocations locales afin de constituer un vivier de futurs professionnels pour l'accueil « La Bulle Magique ».

II. Modalités de fonctionnement et d'évaluation

L'engagement des mineurs volontaires se traduira par diverses actions adaptées à leur âge : participation aux tâches de la vie quotidienne, animation de projets, investissement lors d'événements communaux, ou encore implication dans des actions d'autofinancement.
Chaque action accomplie donnera droit à l'attribution de points, selon un barème précis établi par les services. À l'image d'un parcours de progression, le cumul de ces points permettra aux jeunes de franchir des « niveaux » successifs. Un suivi individualisé et rigoureux de chaque participant sera assuré par les équipes d'animation via un outil de gestion numérique dédié (fichier de suivi). *(Les modalités d'attribution des points et la grille de progression des niveaux sont détaillées dans le règlement intérieur du dispositif figurant en Annexe I).*

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260605-DEL202606002-DE

III. Valorisation et aide au financement du BAFA

Afin de concrétiser cet engagement et d'accompagner la professionnalisation des jeunes de la commune, le dispositif prévoit une aide financière pour le passage du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).
Dès l'âge de 16 ans, les jeunes ayant intégré le parcours « Padawan » pourront solliciter une prise en charge financière de leur session de formation générale (BAFA 1) par la Commune. Le montant de cette participation financière communale sera directement indexé sur le nombre de points cumulés par le jeune durant son parcours. *(La grille d'équivalence entre les points cumulés et la prise en charge financière est détaillée dans le tableau figurant en Annexe II).*

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'action sociale et des familles ;
VU le projet éducatif territorial de la commune ;
CONSIDÉRANT l'intérêt de promouvoir l'engagement citoyen et la prise de responsabilité des jeunes dès le plus jeune âge ;
CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir la formation des jeunes Govenais et de pérenniser le recrutement des équipes d'animation locales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve la mise en place du dispositif « Projet Padawan » au sein des accueils collectifs de mineurs de la commune à compter de la rentrée de [Mois/Année].**
- **Approuve les modalités de fonctionnement, le système de progression par points ainsi que la grille d'aide au financement du BAFA 1 tels que présentés dans les documents annexés à la présente délibération.**
- **Autorise Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer tout document, convention ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
- **Dit que les crédits nécessaires au financement de ce dispositif et des aides au BAFA seront inscrits au budget primitif de la commune (Nature 3382 / Fonction 6184)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

La secrétaire de séance,
Elodie BOUTARD

